

## REGROUPEMENT FAMILIAL POUR LES ENFANTS

### Le dossier doit contenir les documents suivants:

- + Passeport de l'enfant (+ 2 photocopies couleur et 2 photocopies noir/blanc) ;
- + 3 demandes de visa complétées avec l'adresse exacte du domicile en Suisse et 4 photos ;
- + Parent(s) en Suisse : photocopie du passeport, du permis de séjour et de l'acte de mariage.

### + les documents suivants (original + 8 photocopies de chaque), selon la situation de l'enfant :

#### Enfant non-reconnu :

- + L'original de l'acte de naissance

#### Enfant avec parents mariés :

- + L'original de l'acte de naissance ;
- A ajouter, seulement si l'un des parents reste au Cameroun :**
- + Procès-verbal de « Délégation de l'autorité parentale » fait devant un notaire ;
  - + Autorisation parentale pour le voyage établie devant la police par le parent qui reste au Cameroun.

#### Enfant avec reconnaissance de paternité (parents non-mariés) :

- + L'original de l'acte de naissance ;
- + Déclaration de reconnaissance de l'enfant ;
- + Procès-verbal de « Délégation de l'autorité parentale » fait devant un notaire ;
- + Autorisation parentale pour le voyage établie devant la police par le parent qui reste au Cameroun.

#### Enfant avec parents divorcés :

- + L'original de l'acte de naissance ;
- + Jugement de divorce avec mention de la garde de l'enfant ou des enfants ;
- + Si la garde de l'enfant est attribuée au parent domicilié au Cameroun, un procès-verbal de « Délégation de l'autorité parentale » fait devant un notaire ;
- + Autorisation parentale pour le voyage établie devant la police par le parent qui reste au Cameroun.

#### Enfant orphelin de père ou de mère :

- + L'original de l'acte de naissance ;
- + L'original de l'acte de décès du parent disparu.

**NB: Seul un dossier complet sera accepté.**

Les autorités suisses peuvent également demander des documents supplémentaires.

### Frais pour dossier sans vérification de l'authenticité des documents d'état civil étrangers :

Enfant jusqu'à 6 ans :	gratuit
Enfant de 6 à 12 ans :	XAF 26'000.- (gratuit si parent marié/e à un/e citoyen/ne suisse / UE / AELE)
Enfant à partir de 12 ans :	XAF 52'000.- (gratuit si parent marié/e à un/e citoyen/ne suisse / UE / AELE)

### Avance de frais pour dossier avec vérification volontaire des documents d'état civil étrangers :

Les frais d'authentification des actes sont à la charge du demandeur. L'avance peut être versée :

- + **Soit au Cameroun : XAF 600'000.-** payable au guichet de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé ;
- + **Soit en Suisse : CHF 1'000.-** par versement sur le compte postal du DFAE Berne 30-197-2, en indiquant : **YAOUNDÉ & les noms de la personne bénéficiaire.**

Un éventuel solde sera restitué avec un décompte exact.

**La procédure est relativement longue: Depuis l'introduction en 2020 des nouvelles procédures administratives adoptées par les autorités au Cameroun, il faut compter au minimum 5-7 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.**

BP 1169  
Yaoundé - Cameroun

Tél: +237 222 21 18 57 / +41 58 464 18 56

[yaounde@eda.admin.ch](mailto:yaounde@eda.admin.ch) / [www.eda.admin.ch/yaounde](http://www.eda.admin.ch/yaounde)